



HAL
open science

Peut-on améliorer les principes comptables fondamentaux? Réflexions sur l'utilisation, en comptabilité, de la notion d'intention et sur la comptabilisation par entité

Bernard Christophe

► To cite this version:

Bernard Christophe. Peut-on améliorer les principes comptables fondamentaux? Réflexions sur l'utilisation, en comptabilité, de la notion d'intention et sur la comptabilisation par entité. Les cadres conceptuels, May 1991, France. pp.cd-rom. hal-00823053

HAL Id: hal-00823053

<https://hal.science/hal-00823053>

Submitted on 19 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Y-a-t-il des fondements théoriques propres à la comptabilité en tant que mode de traitement et de diffusion de l'information ?

Coordinateur : Edmond MARQUES, Groupe HEC

*"Peut-on améliorer les principes comptables fondamentaux ?
Réflexions sur l'utilisation, en comptabilité, de la notion d'intention et sur la comptabilisation par entité"*

Bernard CHRISTOPHE, Université de Paris II

DOUZIEME CONGRES DE
L'ASSOCIATION FRANCAISE DE COMPTABILITE

ATELIER Y-A-T'IL DES FONDEMENTS THEORIQUES A LA
COMPTABILITE ENTANT QUE MODE DE TRAITEMENT ET DE DIFFUSION
DE L'INFORMATION ?

"Peut-on améliorer les principes comptables fondamentaux?
Réflexions sur l'utilisation, en comptabilité, de la notion
d'intention et sur la comptabilisation par entité".

Bernard CHRISTOPHE
UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS 2)

générale, des innovations financières semble remettre en question l'utilisation des principes comptables. Certains auteurs vont même jusqu'à annoncer la disparition prochaine des principes comptables fondamentaux qui laisseraient place à une sorte de comptabilité à géométrie variable.

En fait, les principes comptables fondamentaux ne sont peut-être pas aussi inutiles qu'on voudrait nous le faire croire; mais il conviendrait de les adapter pour que leur utilisation garantisse une certaine fiabilité de l'information produite.

On remarque en parcourant la littérature comptable qu'un terme apparaît fréquemment- celui d'intention. Il ne s'agit pas d'une simple commodité de langage; il faut, au contraire, y voir la possibilité d'améliorer l'information comptable.

Le terme intention a été popularisé par la comptabilisation des instruments financiers qui prend en compte les intentions de l'intervenant sur le marché (se couvrir ou spéculer). Mais cette notion d'intention devrait également être utilisée lorsque l'on comptabilise des opérations relatives à la gestion de trésorerie (notamment la gestion de trésorerie négative), faute de quoi, il risque d'y avoir divergence entre le résultat comptable et le résultat de la cellule trésorerie d'une entreprise. Il serait, toutefois, inexact de penser que la notion d'intention est un concept qui a été créé, exclusivement, pour mieux appréhender les opérations générées par les innovations financières. Cette notion a toujours été utilisée en comptabilité pour résoudre des problèmes comptables de nature variée. Nous mentionnerons les opérations en devises (cf les dérogations prévues par le Plan comptable général) ou l'évaluation des portefeuilles obligataires (cf l'article R° 332-19 du Code des assurances).

Si la prise en compte de l'intention se révèle nécessaire, encore faut-il, dans la pratique, être en mesure de l'utiliser à bon escient et de manière relativement normalisée. Pour cela, à la notion d'intention il convient d'associer celle d'entité comptable. Une entité comptable peut se définir comme "l'ensemble des opérations réalisées à partir d'une même intention". Une comptabilisation à partir du couple intention/entité, en traduisant fidèlement la réalité économique, donnerait une meilleure information sur des opérations telles que la gestion de trésorerie et d'une manière

générale elle améliorerait l'analyse financière et notamment l'approche par les tableaux de flux.

En guise de conclusion, il faut souligner que l'introduction du concept d'intention suppose une modification de l'approche que l'on peut avoir des problèmes d'évaluation , elle suppose également que l'on apporte des modifications à l'organisation de la comptabilité pour repérer les entités. Soulignons enfin que s'il va de soi que l'utilisation de ce concept ne fera pas disparaître toutes les incertitudes en matière d'évaluation et de présentation des comptes, son utilisation ne peut, à terme, que bonifier l'information.